

Q.V.H.P.  
**Q.V.H.P.**



Q.V.H.P.  
**Q.V.H.P.**

**Qualité de Vie en Haute Provence (association loi 1901)**

**Adresse siège : La Grand'Terre 04700 LURS - Email : [qvhp04@gmail.com](mailto:qvhp04@gmail.com) -**

**Tél : 06.83.32.61.18/06.61.00.21.00 - Facebook : Qualité de Vie en Haute-Provence**

Gérard COMBE, Président de l'association du Patrimoine et adjoint au Maire de Château-Arnoux rappelle que le centre des Parrines est prévu pour accueillir des déchets bien plus préoccupants que les ordures ménagères. Tout comme à la 1ère table ronde citoyenne des Mées, il insiste sur l'intérêt du tri au porte à porte.

Gérard-Laurent BONNAFOUX dit que les ordures ménagères génèrent énormément d'intérêts financiers, ce n'est pas pour rien que la Mafia en Italie s'y intéresse de très près...

Philippe HOUBART, de Peyruis, demande à qui cela profite?

Serge GIRAUD répond qu'il est évident que cela profite au Conseil général mais il est difficile de s'avancer sur ce terrain sans preuve concrète.

Selon Lucien MARTELET, ancien adjoint au Maire de Château-Arnoux, pour que le projet alternatif de 3 centres de tri dans le département ait une chance d'être accepté, il ne doit surtout pas être trop cher au départ. La solution la moins coûteuse serait celle d'un centre de tri où les OM arrivent sans être triées par les habitants en amont. Puis, petit à petit, il faudra faire évoluer le tri et la mentalité des habitants par une sensibilisation progressive, mettre en place des filières de recyclage où pourra se développer l'apport volontaire des habitants. Il comprend que pour les associations qui se sont battues contre le projet des Parrines depuis plusieurs années, il est difficile d'admettre que l'on soit obligé de mettre le SYDEVOM en difficulté financière plutôt que de trouver un moyen d'entente ou une reconnaissance de la Justice.

Eric DUBROWOLSKY, membre de l'association Sauvegarde des Parrines, propose de chercher des jurisprudences sur le pénal en trouvant un avocat spécialisé. Lucien MARTELET pense que cette démarche est risquée car si le procès est perdu, il faudra rembourser le préjudice causé au SYDEVOM (si le procès dure un an et demi, il faudra rembourser un an et demi d'exploitation).

Gilles MERCIER, de l'Association QVHP, rappelle le soutien de l'Association du Patrimoine de Château-Arnoux, de l'Association Volonté Citoyenne, du Mouvement Althéa, de la Confédération Paysanne, de la LPO et de l'Association DIANE (chasseurs) de Château-Arnoux.

Serge GIRAUD et Gilles MERCIER demandent à tous de venir très nombreux à la manifestation de Digne samedi 16 mars prochain et de diffuser l'information le plus largement possible.

*Une opération escargot sera mise en place à partir de Château-Arnoux devant le monument aux morts à 13h jusqu'à l'office de tourisme de Digne-les-Bains à 14h.*

**Coupon adhésion 2013 à retourner au plus tôt au siège : QVHP - La Grand'Terre - 04700 LURS  
Accompagné du montant de l'adhésion : 12€ minimum.**

**L'adhésion donne droit à des réductions sur les diverses activités.**

NOM ..... PRENOM ..... TEL FIXE ..... MOBILE .....

ADRESSE POSTALE .....

.....

ADRESSE EMAIL (recommandée).....